

PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Semestre clos au 30 juin 2010

Le présent Rapport Financier Semestriel est établi conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-I du code monétaire et financier de la loi Breton et de l'article L221-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers publié au JO du 20 janvier 2007.

Il comprend les informations financières suivantes :

- les comptes consolidés semestriels
- un rapport d'activité semestriel
- une déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité de ces documents
- le rapport des commissaires aux comptes ou statutaires sur les comptes précités

Le Rapport Financier Semestriel du Groupe fait l'objet d'une publication et d'un dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires de ce rapport sont disponibles auprès du Groupe Le Public Système, 40 Avenue Anatole France, 92 300 Levallois Perret, sur le site internet du Groupe : www.lepublicsysteme.com

États financiers consolidés résumés de

Groupe Public Système Hopscotch
Situation Semestrielle au 30 juin 2010

Table des matières

Etat résumé du résultat global	5
Etat de la situation financière semestrielle	6
Etat résumé de variation des capitaux propres	8
Tableau résumé des flux de trésorerie	9
Notes aux états financiers intermédiaires résumés	10-49

Notes aux états financiers intermédiaires résumés

1. Informations générales	10
1.1 Présentation du groupe	10
1.2 Evènements significatifs de la période	11
2. Adoption de normes nouvelles et révisées	11
2.1 Normes et Interprétations en vigueur au cours de la période considérée	11
2.2 Adoption anticipée de Normes et d'Interprétations	12
2.3 Normes et Interprétations publiées mais non encore adoptées	12
3. Principales méthodes comptables	13
3.1 Déclaration de conformité	13
3.2 Base d'établissement	13
3.3 Présentation des états financiers consolidés	14
3.4 Méthode de consolidation	14
3.5 Regroupements d'entreprises	15
3.6 Participations dans des coentreprises	16
3.7 Goodwill	16
3.8 Actifs incorporels	17
3.9 Immobilisations corporelles	17
3.10 Locations	18
3.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill	18
3.12 Clients et comptes rattachés / Fournisseurs et comptes rattachés	19
3.13 Capital et réserves	20
3.14 Provisions	20
3.15 Coûts d'emprunt	20
3.16 Chiffre d'affaires	21
3.17 Autres produits et charges opérationnels	21
3.18 Prestations de retraite	22
3.19 Droit individuel de formation (DIF)	22
3.20 Paiements fondés sur des actions	23
3.21 Imposition	23
3.22 Actifs et passifs financiers	24
3.23 Méthode de calcul du résultat par action	25
3.24 Information sectorielle	25
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	25
5. Périmètre de consolidation	26
6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle	27
7. Matières premières et consommables utilisés	28

8. Charges externes	28
9. Charges de personnel	29
10. Dotations aux amortissements et provisions	29
11. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	30
12. Impôt sur le résultat	30
13. Résultat par action	33
14. Goodwill	34
15. Autres actifs incorporels	36
16. Immobilisations corporelles	37
17 Autres actifs financiers	38
18. Stocks	39
19. Avances et acomptes versés sur commande	39
20. Créances clients et comptes rattachés	39
21. Autres actifs	40
22. Trésorerie et soldes bancaires	40
23. Capitaux propres	40
24. Emprunts	42
25. Provisions	43
26. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43
27. Autres passifs	44
28. Instruments financiers	44
29. Acquisition de filiales	47
30. Engagements hors bilan	48
31. Événements postérieurs à la clôture	49
32. Approbation des états financiers	49

Etat résumé du résultat global

Cf. tableau en pièce jointe

Etat de la situation financière semestrielle

Cf. tableau en pièce jointe

État résumé de variation des capitaux propres

Cf. tableau en pièce jointe

Tableau résumé des flux de trésorerie

Cf. tableau en pièce jointe

1. Informations générales

1.1 Présentation du groupe

La société Public Système Hopscotch est la société mère du groupe Public Système Hopscotch.

Public Système Hopscotch est issu de la fusion de deux métiers : l'organisation d'événements et les relations publiques et a progressivement évolué pour devenir un groupe de conseil et d'actions en communication et marketing. « Inventeur de systèmes de communication », le groupe intervient aujourd'hui dans les métiers suivants :

- Evénements Corporate
- Voyages événementiels et incentives
- Séminaires et team-buildings
- Relations presse et média – relations publiques
- Organisation et logistique de congrès professionnels
- Opérations de marketing « off et on line »
- Production des contenus et de programmes audiovisuels et web pour la télévision et internet

De façon schématique, le Groupe travaille sur :

- L'Image : développer la notoriété, la visibilité et la crédibilité d'une marque ou d'un produit
- L'Entreprise : cultiver la ressource humaine et la qualité relationnelle
- Le Business : développer les ventes et créer du trafic

Cette segmentation simplifiée connaît de nombreuses exceptions. Il n'est pas rare que ces trois domaines s'imbriquent étroitement et qu'il faille aborder plusieurs aspects simultanément : les interventions du Groupe sont sur mesure autant que subtiles, comme le sont les besoins des clients annonceurs.

Public Système Hopscotch fonde son action sur l'événementialisation de toute action de communication afin de permettre à ses clients d'émerger dans un univers de surabondance des messages, des annonces, et des médias chargés de les véhiculer.

Public Système Hopscotch s'attache aussi à délivrer les messages ou l'information au plus près des cibles visées par ses clients. Cette approche trouve une place grandissante entre le mass média et le marketing relationnel, et donne lieu à de véritables campagnes structurées et multi-métiers.

Enfin, le Groupe se veut spécialiste sur des domaines ou territoires de communication tels que le cinéma, l'entertainment et le luxe.

1.2 *Evènements significatifs de la période*

Acquisition de Hopscotch

Le Groupe a annoncé le 29 mars 2010 son rapprochement avec le groupe Hopscotch en vue de créer le groupe Public Système Hopscotch, premier groupe de communication indépendant en France, numéro 1 des relations publiques et de l'évènement et leader de la communication digitale, avec un chiffre d'affaires cumulé 2009 de plus de 150 millions d'euros et 500 collaborateurs.

Le rapprochement a été réalisé fin mai 2010 par acquisition de la totalité des actions d'Hopscotch par Le Public Système, en partie en numéraire pour un montant de 3,5 M€ et en partie en échanges de titres, conduisant à une augmentation de capital de 260 895 actions.

Jérôme Lascombe, Président d'Hopscotch, devient ainsi l'un des principaux actionnaires du Public Système Hopscotch. Il rejoint Frédéric Bedin, Benoit Desveaux et Pierre-Franck Moley au Directoire du groupe.

L'acquisition de la société Hopscotch est à l'origine du changement de dénomination de la société mère Le Public Système devenue Public Système Hopscotch.

Actions gratuites

Par décision du 07 avril 2010, le Directoire a attribué 40 000 actions gratuites à des collaborateurs du groupe et des membres du directoire.

Par ailleurs, 40 200 actions gratuites attribuées en mars 2008 ont été effectivement livrées aux bénéficiaires, par prélèvement sur le stock d'actions autocontrôlées.

2. Adoption de normes nouvelles et révisées

2.1 *Normes et Interprétations en vigueur au cours de la période considérée*

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2010 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée.

- IFRS 1 – Première adoption des IFRS (révisée), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 26 novembre 2009.
- IFRS 3 – Regroupement d'entreprises (révisée), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 12 juin 2009.
- IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels (révisée), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 12 juin 2009.
- Amendement 2008 IAS 39 – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 16 septembre 2009.

- Amendements à IFRS 2 – Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 24 mars 2010.
- Annual improvements 2008 – Amélioration annuelle des normes IFRS mai 2008, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 24 janvier 2010.
- Annual improvements 2009 – Amélioration annuelle des normes IFRS avril 2009, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 24 mars 2010.
- IFRIC 12 – Concessions, applicable aux exercices ouverts à compter du 29 mars 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 26 mars 2009.
- IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 23 juillet 2009.
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2009.
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 27 novembre 2009.
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs des clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 1^{er} décembre 2009.
- Amendement d'IFRS 1 – Exemptions additionnelles pour les 1^{er} adoptants IFRS, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 24 juin 2010.
- Amendements à IAS 32 – Classification de droits de souscription, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 24 décembre 2009.

2.2 Adoption anticipée de Normes et d'Interprétations

Le groupe a choisi de ne pas adopter les normes et interprétations avant leur date d'entrée en vigueur.

2.3 Normes et Interprétations publiées mais non encore adoptées

À la date d'approbation des présents états financiers, en plus des Normes et des Interprétations adoptées par le Groupe avant la date d'entrée en vigueur (comme il est décrit à la note 2.2 ci-dessus), les Interprétations suivantes avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur :

- Amendement d'IFRS 1 – Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS7, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 1^{er} juillet 2010.
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010 (application anticipée possible). Vote positif de l'ARC (mars 2010). Adoption attendue sur Q3 2010.
- IFRS 9 – Instruments financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Pas de date prévue d'adoption à ce stade.

- IAS 24 – Informations à fournir sur les parties liées (révisée), applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Vote positif de l'ARC (mars 2010). Adoption attendue sur Q3 2010.
- Annual improvements 2010 – Amélioration annuelle des normes IFRS mai 2010, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (sauf amendements à IFRS 3 et IAS 27 : 1^{er} juillet 2010). L'adoption de cette norme est attendue sur Q4 2010.
- Amendements à IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (IASB). Vote positif de l'ARC (mars 2010). Adoption attendue sur Q3 2010.

3. Principales méthodes comptables

3.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés condensés semestriels ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

Ces comptes n'incluent pas l'exhaustivité des informations requises pour une clôture annuelle, mais une sélection de notes explicatives ; ils doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2009.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et sont décrites dans nos états financiers consolidés annuels 2009, présentés en intégralité dans le rapport annuel 2009 du Groupe.

3.2 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs non courants et instruments financiers. Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

3.3 Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

La présentation des comptes consolidés adoptée par Public Système Hopscotch est une présentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2009-R03 du 2 juillet 2009 :

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs ;
- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

3.4 Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2010 comprennent les états financiers de la Société Public Système Hopscotch et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales). La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes utilisées par d'autres membres du Groupe.

Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Toutes les sociétés du Groupe sont situées dans la zone euro et établissent par conséquent leurs comptes en euros.

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

L'arrêté des comptes au 30 juin est établi conformément aux règles décrites ci-dessous pour chacune des filiales en vue d'être consolidée et constate 6 mois d'activité à compter du 1^{er} janvier de l'exercice en cours.

Les intérêts minoritaires dans l'actif net (excluant le goodwill) des filiales consolidées sont présentés séparément des capitaux propres du Groupe. Les intérêts minoritaires comprennent le montant de ces intérêts à la date du regroupement d'origine des entreprises (se reporter à la note 3.5 ci-après) et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement. L'excédent des pertes revenant aux minoritaires sur les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale est imputé aux intérêts du Groupe sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire et ont la capacité de le faire.

3.5 Regroupements d'entreprises

Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises (2008) pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Pour les acquisitions survenues à compter du 1er janvier 2010, le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation de donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Voir en note 29 l'application de cette nouvelle méthode comptable au regroupement d'entreprises intervenu au cours du semestre.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est assorti d'un engagement ferme d'achat d'intérêts minoritaires, la méthode retenue par le groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie d'un ajustement de l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation.

L'évaluation est effectuée chaque année au 31 décembre, ou plus fréquemment si des évènements ou circonstances, internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les années suivantes,
- Le taux d'actualisation correspond au coût du capital de Public Système Hopscotch,
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle.

Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Elle ne peut être reprise lorsqu'elle a été imputée sur l'écart d'acquisition.

3.6 Participations dans des coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel le Groupe convient avec d'autres parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, c'est-à-dire que les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant aux activités de la coentreprise imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'une entité du Groupe exerce directement ses activités aux termes d'une coentreprise, la quote-part du Groupe dans les actifs contrôlés conjointement et dans tout passif engagé conjointement avec les autres coentrepreneurs est comptabilisée dans les états financiers de l'entité en question et classée selon la nature des actifs. Les passifs et les charges directement liés aux participations dans les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tout produit de la vente ou de l'utilisation de la quote-part revenant au Groupe de la production générée par les actifs contrôlés conjointement ainsi que sa quote-part des charges engagées par la coentreprise, sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques attribuables à la transaction iront au Groupe ou en proviendront, et si leur montant peut être évalué de façon fiable.

Les coentreprises qui impliquent la création d'une entité distincte dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation constituent des entités contrôlées conjointement. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la consolidation proportionnelle, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente, dans ce cas, celle-ci est comptabilisée selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Le Groupe regroupe sa quote-part des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement avec les éléments similaires, ligne par ligne, dans les états financiers consolidés.

Tout goodwill découlant de l'acquisition de la participation du Groupe dans une entité contrôlée conjointement est comptabilisé selon la méthode comptable utilisée par le Groupe pour la comptabilisation d'un goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale (se reporter à la note 3.8 ci-dessous).

Les profits et pertes non réalisés résultant des transactions entre le Groupe et ses entités contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans la coentreprise.

3.7 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement, comptabilisée à la date d'acquisition. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Dans le cadre des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

À la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat de la cession.

La méthode utilisée par le Groupe pour la comptabilisation d'un goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise associée est décrite plus haut à la note 3.7.

3.8 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont classés en actifs à durée de vie indéfinie ou finie :

- Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation.
- Les immobilisations incorporelles (films) sont amorties par imputation préalable des recettes, ou à défaut de recettes, annuellement par tiers. En tout état de cause, l'amortissement est pratiqué pour une durée maximale de 3 ans, conformément aux méthodes généralement admises dans le secteur de l'audiovisuel.

3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité économique estimées des immobilisations correspondantes.

3.10 Locations

Les contrats de location sont classés en tant que contrat de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs du Groupe, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant à payer au bailleur est inscrit au bilan comme dette découlant d'un contrat de location-financement.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont imputées directement aux résultats à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié; dans ce cas, elles sont capitalisées selon la méthode générale utilisée par le Groupe pour la comptabilisation des coûts

d'emprunt (se reporter à la note 3.15 ci-après). Les loyers éventuels sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les loyers éventuels découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

3.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subit une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtées à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué; dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

3.12 Clients et comptes rattachés / Fournisseurs et comptes rattachés

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir ou à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et sa réalisation (actif) ou son remboursement (passif).

Les créances douteuses donnent lieu à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

3.13Capital et réserves

Les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, effet d'impôt y compris, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.14Provisions

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision seront recouvrés d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

3.15Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Dans la mesure où les emprunts à taux variable sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de flux de trésorerie efficace contre le risque de taux d'intérêt, la partie efficace du dérivé est différée dans les capitaux propres, puis comptabilisée en résultat lorsque l'actif qualifié a une incidence sur les résultats. Dans la mesure où les emprunts à taux fixe sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de juste valeur efficace contre le risque de taux d'intérêt, les coûts d'emprunt capitalisés reflètent le taux d'intérêt couvert.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.16Chiffre d'affaires

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaires prend en compte les rabais remises ristournes accordés aux clients.

Les opérations rassemblent, sous une même facture, deux éléments différents :

- des honoraires de conseil ;
- de la production technique.

L'avancement est évalué de la manière suivante :

- le pourcentage d'avancement de la part " honoraires " reflète l'avancement des travaux de préparation de l'événement estimé par la société ;
- le pourcentage d'avancement de la part " production " est calculé au prorata des coûts de production engagés par rapport aux coûts de production estimés à terminaison.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir (en créances clients) ou de produits constatés d'avance (en comptes de régularisation passifs) lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient estimé d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

3.17Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence, ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

3.18Prestations de retraite

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul annuel de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et l'exercice précédent.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, les engagements.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent uniquement les indemnités de départ en retraite.

Le Groupe enregistre ainsi une provision pour indemnités de fin de carrière. Cette provision, calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés permanents de l'entreprise. La provision prend en compte les éléments suivants :

- l'ancienneté ;
- les conventions collectives en vigueur ;
- le turn-over moyen du Groupe ;
- la table de mortalité (TV 88/90) ;
- taux d'actualisation de 4% ;
- taux de revalorisation des salaires de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres ;
- départ à l'initiative des salariés (application d'un % de charges sociales de 50%)

L'impact des écarts actuariels est comptabilisé en résultat de l'exercice.

Le Groupe n'a pas tenu compte de l'"interprétation large" de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier 2008, considérant son effet comme non significatif compte tenu du volume des engagements.

3.19Droit individuel de formation (DIF)

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés

bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande sont communiqués en engagements hors bilan en note 30.

3.20 Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés aux dirigeants et à la plupart des salariés sont évalués à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon une méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révise son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat sur la période d'acquisition des droits qui reste à courir et un ajustement correspondant est apporté à la réserve liée aux avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres.

3.21 Imposition

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

3.21.1 Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

3.21.2 Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche bilan de la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, alors que des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et s'il a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

3.21.3 Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, dans ce cas l'impôt est aussi comptabilisé directement en capitaux propres, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte dans le calcul du goodwill ou dans la détermination de tout excédent de la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût du regroupement.

3.22 Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 39 et IFRS 7. Celles-ci imposent de catégoriser les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

L'ensemble des actifs financiers a été classifié dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur et sont désignés comme tels car ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les titres de participation non consolidés, les créances liées, les titres immobilisés, les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants.

Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans la catégorie des actifs courants (Trésorerie et équivalents de trésorerie). Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de couvertures mises en place par le groupe ne sont pas désignées en tant que telles ; en conséquence les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées en compte de résultat.

3.23 Méthode de calcul du résultat par action

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué,

ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

3.24 Information sectorielle

La norme IAS 14 « Information sectorielle » est remplacée par la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Cette dernière a pour principe de refléter la vue du management de l'entreprise et, en conséquence, être établie sur la base de ses données internes de gestion.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ; dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'activité du Groupe Public Système Hopscotch est regroupée aux fins d'analyse et de prise de décisions en six Segments Stratégiques. Ceux-ci se caractérisent par un modèle économique très homogène, notamment en termes de produits et services offerts, d'organisation opérationnelle, de typologie de clients, de facteurs clefs de succès et de critères d'appréciation de la performance.

Ce sont :

- le Marketing Opérationnel
- les Événements
- les Voyages
- les Relations Publiques et Relations Médias
- les Congrès Professionnels
- la Production

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe Public Système Hopscotch), portent principalement sur les trois agrégats de gestion que sont le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge contributive, tels qu'ils figurent dans le reporting financier mensuel du Groupe,

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, est présentée à la note 6.

Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers implique que Public Système Hopscotch procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

5. Périmètre de consolidation

Au 30 juin 2010, le périmètre de consolidation du Groupe s'établit comme suit :

Cf. tableau en pièce jointe

Les sociétés Le Public Système Marketing Opérationnel et Allo la terre ont été fusionnées sur la période.

Les sociétés System TV Mobile et Son d'Image, filiales de System TV, ne sont pas consolidées car dormantes et non porteuses d'engagement.

6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du groupe Public Système Hopscotch (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- du chiffre d'affaires par activité : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- de la marge brute de gestion obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci ;
- de la marge de contribution par activité : la marge de contribution correspond au chiffre d'affaires diminué des achats consommés, de la main d'œuvre directe et de certains frais directement liés à l'activité. La marge de contribution est réconciliée globalement avec le résultat opérationnel courant ; les éléments en rapprochement correspondant aux frais généraux (loyers, main d'œuvre indirecte, frais administratifs).

Cf. tableau en pièce jointe

7. Matières premières et consommables utilisés

Cf. tableau en pièce jointe

8. Charges externes

Cf. tableau en pièce jointe

9. Charges de personnel

Cf. tableau en pièce jointe

10. Dotations aux amortissements et provisions

Cf. tableau en pièce jointe

11. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

Cf. tableau en pièce jointe

12. Impôt sur le résultat

12.1 Impôt sur le résultat comptabilisé en résultat

La charge d'impôt s'établit comme suit :

Cf. tableau en pièce jointe

12.2 Preuve d'impôt

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le total de la charge pour l'exercice et le bénéfice comptable :

Cf. tableau en pièce jointe

12.3 Actifs et passifs d'impôts différés

Cf. tableau en pièce jointe

13. Résultat par action

Cf. tableau en pièce jointe

14. Goodwill

Cf. tableau en pièce jointe

14.1 Test de dépréciation

Au 30 juin 2010, le groupe n'a pas constaté d'indice de pertes de valeur sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT.

En tant qu'actifs incorporels à durée de vie indéterminée, les goodwills font l'objet d'un suivi d'évaluation selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés) conformément à la note 3.7. Cette méthode est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

A des fins d'évaluation, les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT, et ce en fonction de l'activité qu'ils portent. La valeur d'utilité retenue pour le regroupement d'UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'ils génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2010 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 2% correspondant à une approche prudente du taux de croissance à moyen et long terme du secteur d'activité.

Dans la détermination des UGT, nous prenons en compte l'analyse sectorielle de notre activité, le suivi de gestion disponible avec des instruments de mesure simples et pérennes et la possibilité d'affectation des goodwills.

14.2 Attribution du goodwill aux unités génératrices de trésorerie

Le recouplement des écarts d'acquisition entre entités juridiques et UGT se caractérise de la manière suivante :

Cf. tableau en pièce jointe

15. Autres actifs incorporels

Cf. tableau en pièce jointe

16. Immobilisations corporelles

Cf. tableau en pièce jointe

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement :

- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de bureau 5 à 10 ans
- installations générales, agencements, aménagements divers 2 à 10 ans
- matériel informatique 3 à 5 ans

16.1 Immobilisations corporelles financées avec des contrats de location financement

Cf. tableau en pièce jointe

17 Autres actifs financiers

Cf. tableau en pièce jointe

18. Stocks

Cf. tableau en pièce jointe

19. Avances et acomptes versés sur commande

Cf. tableau en pièce jointe

20. Créances clients et comptes rattachés

Cf. tableau en pièce jointe

Les créances clients détenues par le Groupe sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

21. Autres actifs

Cf. tableau en pièce jointe

L'évolution du poste « créances fiscales » correspond à la décompensation des comptes de Tva. Au 31 décembre 2009, les fournisseurs débiteurs s'élevaient à 3,3 M€ et étaient regroupés dans le poste fournisseurs avances et acomptes.

22. Trésorerie et soldes bancaires

Cf. tableau en pièce jointe

23. Capitaux propres

La société est cotée sur le listing d'Euronext Paris (compartiment C) : code ISIN : PUS FR 000006527 8.

23.1 Actions ordinaires entièrement libérées

Au 30 juin 2010, le capital de Public Système Hopscotch est composé de 2 898 711 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro, soit 2 174 033 euros. Il est entièrement libéré.

Cf. tableau en pièce jointe

L'augmentation de capital est liée à la rémunération d'une partie des titres Hopscotch apportés.

23.2 Actions propres

Cf. tableau en pièce jointe

Au 30 juin 2010, la société détient 199 733 de ses propres actions soit 6,89 % de son capital. Ces titres ont été acquis au cours moyen de 7,12 euros pour un montant de 1.423 milliers d'euros. Dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

23.3 Actions gratuites

En date du 07 avril 2010 le directoire a approuvé l'attribution gratuite de 40 000 actions aux salariés ou membres du directoire.

La juste valeur de l'ensemble des actions gratuites attribuées ressort à 657 milliers d'euros.

Au 30 juin 2010, les droits acquis (prorata temporis) sont constatés au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 129 milliers d'euros.

Cf. tableau en pièce jointe

23.4 Stock options

Des options d'achat ont été accordées à 49 salariés au cours de l'exercice 2007 (49 500 actions) sous condition de présence pendant 38 mois. La juste valeur des stocks options ressort au 31 décembre 2009 pour 32.500 options (salariés encore présent à la clôture) à 30 milliers d'euros.

Au 30 juin 2010, les droits acquis (prorata temporis) sont constatés au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 432 euros.

Cf. tableau en pièce jointe

23.5 Politique de gestion du capital du Groupe

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du Public Système Hopscotch est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Dans le cadre de sa croissance externe, le Groupe peut être amené à rémunérer partiellement certaines acquisitions en actions.

24. Emprunts

Cf. tableau en pièce jointe

25. Provisions

Cf. tableau en pièce jointe

26. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Cf. tableau en pièce jointe

27. Autres passifs

Cf. tableau en pièce jointe

28. Instruments financiers

28.1 Gestion du risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital du Groupe se compose de dettes, qui comprend les emprunts présentés à la note 24, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

28.2 Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt du groupe a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, les entreprises du Groupe empruntent à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

28.3 Risque de change

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 30 juin 2010 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro. Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

28.4 Risque de liquidité

Cf. tableau en pièce jointe

28.5 Risque de crédit

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations

28.6 Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions.

Il est à noter que le cours de son action au 31 décembre 2009 a conduit Public Système Hopscotch à constater une dépréciation de 215 milliers d'euros dans ses comptes sociaux (neutralisée dans les comptes consolidés).

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à

faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

28.7 Risque de marché

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée.

29. Acquisition de filiales

29.1 Filiales acquises

Cf. tableau en pièce jointe

29.2 Analyse des actifs acquis et des passifs pris en charge

Cf. tableau en pièce jointe

29.3 Incidence des regroupements d'entreprises

Cf. tableau en pièce jointe

30. Engagements hors bilan

30.1 Engagements donnés

30.1.1 Nantissement des titres de participation et cautions de garantie

Au 30 juin 2010, les engagements accordés par la société Public Système Hopscotch au titre des nantissements de titres de participation et cautions de garantie couvrent les différents emprunts contractés :

Un nantissement sur les titres de la société CSAA garantissant l'emprunt de 1,4 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 mars 2010,

Un nantissement sur les titres du Groupe COMMUNICUM garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 31 juillet 2011,

Un nantissement sur les titres de la société System TV et les titres complémentaires de CSAA garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 juillet 2013,

Un nantissement sur les comptes bancaires de la société Public Système Hopscotch garantissant l'emprunt de 3 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 20 mai 2015.

30.1.2 Garantie bancaire à première demande

La filiale Le Public Système MICE a accordé à l'un de ses clients une garantie bancaire à première demande de 400 milliers d'euros en contrepartie d'une avance financière de même montant consentie par celui-ci en couverture des dépenses opérationnelles régulièrement engagées pour son compte.

La société Public Système Hopscotch a accordé à l'un de ses clients une garantie bancaire à première demande de 1 050 milliers de dirhams marocains (soit 309 K€).

30.1.3 Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 20 992 heures.

30.2 Engagements reçus

Néant.

31. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

32. Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par le directoire et l'autorisation de publication a été donnée le 14 Septembre 2010.

Rapport d'activité du groupe

Comptes consolidés au 30 juin 2010

Net rebond des activités

Comparés au premier semestre 2009 qui avait affiché un fort recul, les chiffres de l'activité du groupe, soit chiffre d'affaires et marge brute, se montrent en nette croissance : ils atteignent respectivement 61.421 milliers d'euros (+28,3%) et 20.393 milliers d'euros (+33,6 %) au 30 juin 2010.

Le groupe ayant consolidé Heaven et ses filiales à compter du 1 er juillet 2009, l'augmentation provient pour partie de la prise en compte des chiffres de Heaven au 1^{er} semestre 2010, pour respectivement 3.872 milliers d'euros, et 2.05 milliers d'euros. A périmètre constant, le redressement de l'activité reste importante avec une hausse de 20,2% pour le chiffre d'affaires, et de 18,5% pour la marge brute. On peut constater que la hausse provient de tous les pôles du groupe, mais concerne essentiellement la branche événements du groupe, sachant que la branche RP et marketing avait beaucoup moins souffert en 2009, et ne bénéficie pas d'un réel effet de base en 2010.

Le taux de marge brute vs chiffre d'affaires augmente nettement, de 31,9% à 33,2%, mais provient du changement de mix métier, et profite notamment de la contribution relative de Heaven, dont les activités, principalement de conseil, dégagent naturellement un taux de marge plus élevé.

Un compte d'exploitation positif

La bonne charge de travail constatée au premier semestre permet de dégager une exploitation positive, avec un résultat opérationnel courant de 1.030 milliers d'euros au 30 juin 2010, contre une perte de 1.318 milliers d'euros l'an passé.

Heaven contribue modérément à ce résultat au premier semestre, mais devrait dégager une meilleure rentabilité au second semestre. A périmètre comparable, le groupe absorbe cette augmentation de l'activité sans alourdissement de la masse salariale qui s'affiche même en légère diminution (hors Heaven). Les charges fixes ont légèrement augmenté en raison principalement de frais liés au rapprochement avec Hopscotch (frais annexes, auparavant immobilisés, séminaires d'intégration,...). On constate également une augmentation des loyers, et des impôts et taxes.

Le groupe par ailleurs intensifie ses efforts de prospection, et subit les coûts correspondants, mais sécurise ainsi son niveau d'activité futur.

Enfin, il n'y a pas eu de constatation de dépréciation de goodwill en raison du retour à des niveaux de profitabilité satisfaisants.

Ainsi le Résultat opérationnel reste à un niveau positif à 1.026 milliers d'euros.

Après constatation des frais financiers, et de la charge d'impôts, le résultat net part du groupe est positif à 657 milliers d'euros, contre une lourde perte de 1.839 milliers d'euros l'an passé.

Un bilan équilibré

Avec un cash flow d'exploitation largement positif, et une acquisition financée par emprunt pour la partie payée en cash (échanges de titres pour le solde), le bilan reste équilibré. Il intègre d'emblée le bilan de Hopscotch et ses filiales.

Traditionnellement au 30 juin, le BFR est moins favorable que d'ordinaire : celui-ci s'est dégradé de près de 7 millions d'euros en 6 mois, et devrait ensuite revenir progressivement à la normale.

Les fonds propres s'élèvent à 12.081 milliers d'euros, l'endettement auprès des établissements financiers à 7.747 milliers d'euros, dont 2.404 milliers d'euros à moins d'un an, et la trésorerie atteint 4.648 milliers d'euros.

L'Assemblée générale annuelle a voté des dividendes pour un montant de 1.829 milliers d'euros. Distribués en juillet, ces dividendes sont inscrits en dettes financières au 30 juin.

Le bilan comprend également au passif l'évaluation des engagements futurs sur acquisitions (soldes de titres, compléments de prix) pour environ 1,8 millions d'euros, et dont la contrepartie est comptabilisée à l'actif dans les goodwills. Ceux-ci s'élèvent au total à 14.463 milliers d'euros.

Événements particuliers

La reprise du marché est accompagnée par la poursuite de la politique d'expansion du groupe. A ce titre, Le Public Système s'est rapproché de Hopscotch, pour former un ensemble puissant, N°1 des Relations Publiques, de l'événementiel, et un des leaders dans la communication digitale. Le nouvel ensemble prend le nom de Public Système Hopscotch, et le Directoire s'enrichit d'un 4^{ème} directeur général : M. Jérôme Lascombe, qui reste président du groupe Hopscotch. A cette occasion, l'acquisition des titres pour partie rémunérée en cash et pour partie par échange de titres a généré une augmentation de capital de 260.895 actions, portant le nombre d'actions formant le capital du groupe à 2.898.711.

Perspectives

Bien que manquant de visibilité, le groupe espère raisonnablement réaliser un second semestre similaire au premier semestre. La consolidation de Hopscotch à compter du 1^{er} juillet 2010, apportera un surcroît de volume et de résultat à ces chiffres.

Par ailleurs le groupe mène une politique de croissance à l'international par la prospection active de grands événements internationaux, et par l'implantation d'un nouveau hub de communication à Hong Kong, visant à pénétrer le marché asiatique. Le groupe est déjà implanté selon un modèle similaire à Dublin.

Enfin Public Système Hopscotch portera un intérêt particulier au développement des activités digitales, qui représentent un levier de croissance important pour les années à venir.

Fait à Levallois Perret
Le 8 septembre 2010

Pierre Franck Moley
Directeur général

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 44 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les **comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une** description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Levallois Perret

Frédéric Bedin
Directeur général

KPMG AUDIT IS

Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Cabinet Foucault

229 boulevard Pereire
75017 Paris
France

Public Système Hopscotch S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2010**

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Public Système Hopscotch S.A.

40, rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret

Ce rapport contient 52 pages

ABCD

KPMG AUDIT IS

Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Cabinet Foucault

229, boulevard Pereire
75017 Paris
France

Public Système Hopscotch S.A.

Siège social : 40, rue Anatole France - 92300 Levallois Perret

Capital social : €.2 174 033

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

Période du 1er janvier 2010 au 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Public Système Hopscotch S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

ABCD

Cabinet Foucault

Public Système Hopscotch S.A.

Rapport des commissaires aux comptes

sur l'information financière semestrielle 2010

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose les nouvelles normes et interprétations, notamment IFRS 3-révisée, que le groupe Public Système Hopscotch a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 15 septembre 2010

Paris, le 15 septembre 2010

KPMG Audit IS

Cabinet Foucault

Grégoire Menou
Associé

Olivier Foucault